



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi trente du mois de Juin à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN

Représentés : MM. Betty ARMOUGON, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claity MOUNSAMY, Marcellin CHINGAN

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Annick CARMONT, Bernard SILFILLE

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absentes Excusées : 00	Absents : 05	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés et cinq (5) absents, Madame Le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Réfection des vestiaires du terrain de football de Lacroix
Demande de subvention au titre du CNDS 2017*

16/DCM 2017/41

Madame le Maire explique à l'Assemblée que ce projet consiste en l'agrandissement et en l'aménagement des vestiaires vétustes de ce terrain de jeux construits dans les années 1977-1980.

Elle rappelle que les vestiaires sont situés à côté du terrain de football et de l'école élémentaire de Lacroix et implantés au bord de la nationale 5.

Elle précise qu'il s'agit de l'unique terrain de jeu aménagé, dans ce secteur rural et agricole, sur lequel les jeunes et moins jeunes des quartiers de Lacroix, La Baie, Duteau, Lahoussaie et Sainte-Marguerite se rencontrent régulièrement, soit de manière spontanée mais surtout à travers les clubs qui y ont accès pour la pratique de leurs activités sportives.

Notifiée et publiée
le 12/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-16DCM201741-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Elle ajoute que le terrain est extrêmement fréquenté surtout depuis que la Ligue Guadeloupéenne de Football l'a homologué pour les rencontres de jeunes.

Elle précise que la journée il est utilisé :

- par les enfants de l'école élémentaire de Lacroix du lundi au vendredi
- par les clubs de la ville : AS DYNAMO, AS ANONYMES, AS. COCOYER en semaine pour les entraînements du lundi au vendredi de 18h00 à 21h30
- le week-end pour les rencontres de L'UFOLEP et de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Elle indique que ce site accueille en moyenne 4 rencontres le weekend.

Elle fait remarquer que la grande fréquentation de ce dernier demande aujourd'hui l'agrandissement des vestiaires afin d'accueillir au mieux les visiteurs.

Elle informe que la réfection des vestiaires du terrain de football de Lacroix comprendra notamment les travaux suivants :

- création d'un local de stockage du matériel (ballons, coupelles, cerceaux, piquets, bâtons....)
- création d'un WC pour les personnes à mobilité réduite
- création de douches supplémentaires, ce qui permettra d'identifier clairement celles qui seront réservées aux hommes et aux femmes.

Elle mentionne que les travaux sont estimés à 101 013, 96 € HT. L'échéancier prévisionnel prévoit une réalisation sur 6 mois à compter de la date de notification de l'attribution de la subvention sollicitée.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

En dépenses : 101 013, 96 € HT

En recettes :

- Etat-CNDS 2017 (80 %) 80 811, 16 € HT
- Commune (20%) 20 202, 79 € HT
(TVA en sus non incluse)

Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public

Article 1 : D'approuver le projet de réfection des vestiaires du terrain de football de Lacroix.

Article 2 : D'approuver le montant des travaux qui s'élève à 101 013, 96 € HT.

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20170630-16DCM201741- DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017
--

Article 3 : D'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

En dépenses : 101 013, 96 € HT

En recettes :

-Etat-CNDS 2017 (80 %) 80 811, 17 € HT
-Commune (20%). 20 202,79 € HT
(*TVA en sus non incluse*)

Article 4 : De solliciter une subvention au titre du CNDS 2017 d'un montant de 80 811, 17 € HT représentant 80 % du coût de l'opération.

Article 5 : Dit que la participation de la commune est arrêtée 20 202,79 € HT représentant 20 % du coût de l'opération.

Article 6 : De permettre à Madame Le Maire de lancer toutes les actions permettant la réalisation de cette opération.

Article 7 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pour Le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint:



Jean.ANZALA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
le 12/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-16DCM201741-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017